



Comité Technique Spécial Départemental du 14 mars 2019

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs membres du CTSD

La CGT Educ'Action tient à remercier les services de la DOS pour le travail et les documents fournis.

Faire de l'École une priorité nécessite des moyens et une politique ambitieuse. Hélas, c'est tout l'inverse que propose ce gouvernement. Les politiques menées depuis près de 20 ans ont conduit à l'augmentation des inégalités scolaires et à la dégradation des conditions de travail des enseignant·e·s.

La dotation de 34 postes, dans notre département, donne-t-elle la priorité à l'École ? La dotation de 34 postes, dans notre département, permet-elle une amélioration des conditions d'accueil et de progrès des enfants et une amélioration des conditions de travail des équipes ? Là aussi, pour la CGT Educ'Action, c'est non.

Cette dotation est totalement absorbée par les opérations de carte scolaire en Education Prioritaire avec le dédoublement des CP et CE1 en REP et en REP+ qui, au total, concernent 70 créations de classes.

Nous démarrons ce CT avec un solde négatif. Les moyens alloués à notre département servent donc à gérer la pénurie.

Nous dénonçons par ailleurs une mesure mise en place sans aucun moyen supplémentaire, mais par la suppression des « Plus De Maîtres Que De Classe » qui aurait pu être une aide pour les classes des autres niveaux. Nous regrettons la fluctuation permanente entre la mesure annoncée de CP à 12 et la réalité qui montre des classes de CP et CE1 à 14 ou 15 élèves voire plus.

Concernant les postes PDMQDC restant, quand y-aura-t-il une véritable évaluation de ce dispositif ?

La CGT Educ'action regrette que cette mesure ne soit pas étendue à l'ensemble des niveaux. La CGT Educ'action défend la baisse des effectifs par classe mais dans toutes les classes : 20 élèves par classe maximum et 15 en éducation prioritaire.

En ce qui concerne la mesure « 100% réussite », le bilan est mitigé. Si cette mise en place est plutôt positive et aide la plupart des élèves de CP à entrer dans la lecture, elle n'est en aucun cas un appui pour les élèves en très grande difficulté, dont les problématiques ne relèvent pas du nombre d'élèves par classe. Et dans la mesure où nombre de circonscriptions ont demandé au RASED (quand il en existe encore), de ne plus intervenir dans les CP, ces élèves sont laissés de côté et sont beaucoup moins impactés par le dispositif. S'ajoute à cela le fait que nous sommes dans un département sous doté en service publique : les CMPP et autres structures d'aides aux familles étant surchargées avec une attente de plusieurs mois voire années avant une prise en charge.

Dans ces conditions, difficile d'envisager des ouvertures de classes ou créations de postes là où c'est nécessaire. La carte scolaire ne pourra se faire que par redéploiement des moyens et par de nouvelles dégradations des conditions de travail et d'apprentissage. Si nous actons positivement les ouvertures proposées, nous regrettons fortement que cela entraîne la fermeture de nombreuses classes, surtout en maternelle. De nombreuses écoles maternelles auront des effectifs à 28, 29, 30 élèves par classe. Et les collègues du 3ème cycle s'inquiètent de cette montée d'effectifs dans leurs classes à 26, 27 en éducation prioritaire et 28, 30 hors éducation prioritaire. Les écoles Valmy au Havre ou Marot à Rouen en sont quelques exemples.

Si nous insistons sur les effectifs trop chargés, c'est justement parce qu'ils rendent le travail plus difficile, compliquent indiscutablement les conditions d'apprentissage des élèves et plus généralement les conditions de travail des enseignant·e·s. Et cela, sans même évoquer l'augmentation du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou hautement perturbateurs.

S'agissant de l'école maternelle, la France se classe parmi les pays au plus mauvais taux d'encadrement en maternelle. Quant à la scolarisation des moins de 3 ans, les recherches montrent la corrélation entre scolarisation précoce et réussite future. La scolarisation à 2 ans est un facteur de réussite notamment pour les enfants les plus éloignés de la culture scolaire. Il est grand temps de poursuivre la création des dispositifs moins de 3 ans sur le département.

A l'heure où les Français veulent une présence renforcée des services publics de proximité, les fermetures de classes et/ou d'écoles en milieu rural sont une provocation. Il faut au contraire plus de service public. L'état doit assurer ses responsabilités et accompagner les communes pour améliorer l'offre éducative partout et pour tous.

Au sujet des ULIS écoles, nous constatons que notre département est sous-doté en places d'établissements spécialisés et cela participe grandement aux dysfonctionnements vécus avec souffrances par les élèves, les familles, les écoles et nos collègues.

Sur le terrain, les remplaçant·e·s manquent, les effectifs dans les classes explosent, les RASED incomplets avec une fin partielle de prise en charge des élèves par les enseignants spécialisés, dans le projet "pôle ressource". L'école qui doit être de plus en plus inclusive, sans donner les moyens humains et des moyens de temps de concertation, d'échanges de pratiques qui pourraient permettre aux enseignants d'être moins seuls, impuissants, face à la multiplicité des enfants à besoins éducatifs particuliers dans leur classe.

La CGT Educ Action appelle l'ensemble des salariés à être en grève le mardi 19 mars pour dire :

- Non au projet de loi Blanquer « Pour l'école de la confiance »

Cette loi représente une attaque sans précédent contre le service public d'éducation. L'article 1 vise à imposer une obligation de réserve qui ne figure pas dans le statut général des fonctionnaires. Il permettrait de donner un fondement légal à des

mesures disciplinaires condamnant des personnels jugés coupables de critique des politiques menées. Non au devoir de réserve imposé aux enseignants !

- Non aux établissements publics des savoirs fondamentaux (article 6) qui fusionnent écoles et collèges permettant ainsi de faire un pas vers un statut unique d'enseignants polyvalents premier et second degrés. La fusion écoles/collèges s'accompagnera, de fait, de la suppression de nombreux postes, dont ceux des directeurs, directrices d'école !

Alors que 97% des enfants de 3 ans sont déjà scolarisés, l'article 3 rendant la scolarisation obligatoire à 3 ans vise en fait à obliger les municipalités à financer les écoles maternelles privées. Nous disons : argent public exclusivement à l'école publique !

- Non à la fusion des académies

M. Blanquer a annoncé l'arrêt des fusions des académies. Seule la fusion des académies de Rouen et Caen reste en chantier. Nos organisations syndicales s'opposent à cette fusion qui éloigne les centres de décisions des lieux d'enseignement, et va détériorer les conditions de travail des personnels administratifs des deux rectorats.

Les personnels du rectorat refusent la fusion, ils se battent, ils ont raison !

Les représentants des personnels ont boycotté le CHSCTA du 5 mars et le CTA du 6 mars pour protester contre cette fusion

- Non à la remise en cause de la formation initiale : la loi permettra la création d'un vivier de contractuels composé d'AED-professeurs, jetables à tout moment en lieu et place d'enseignants fonctionnaires. Titularisation des personnels précaires !

A travers l'article 9 et sous couvert de pilotage par l'évaluation, c'est la mise en concurrence des établissements, la pression sur les enseignants et leurs pratiques pédagogiques.